

"Pour beaucoup de sociétés cotées, l'actionnariat salarié, c'est la stabilité"

INTERVIEW

Propos recueillis par Franck Pauly | 20/11/2009, 5:00 - 541 mots

Interview de Michèle Monavon, présidente de la FAS (Fédération française des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés).

Aujourd'hui, au Palais des Congrès de Paris, se déroule la 6e édition du Grand Prix de l'actionnariat salarié, qui, cette année, récompense seize lauréats.

Comment se présente le sixième Grand Prix de l'actionnariat salarié ?

J'ai noté trois évolutions majeures. La qualité du jury est en constante amélioration, il inclut pour la première fois des responsables de PME ; le questionnaire, plus pertinent, est mieux adapté au contexte actuel ; enfin, la transparence est accrue avec une publication de la grille de notation accessible à tous.

Comment l'actionnariat salarié a-t-il évolué cette année ?

Compte tenu de la crise à partir de l'été 2008, beaucoup craignaient un retrait des entreprises comme des salariés. Or ces acteurs connaissent désormais bien les mécanismes et n'ont pas baissé les bras : en début d'année, 48% des entreprises se déclaraient toujours favorables au lancement d'une opération d'actionnariat salarié en 2009. Des sociétés comme Saint-Gobain ou Steria mettent systématiquement chaque année une opération en route. Mais pour la grande majorité, on ne savait pas trop quelle serait leur attitude. Aujourd'hui, à deux mois de la fin de l'année, plus de 57% des entreprises ont mis en place un plan d'actionnariat salarié soit par augmentation de capital, soit par attribution d'action gratuite. On a noté des décotes toujours importantes, de l'ordre de 10 % à 20% ; une persistance des formules à effet de levier dans 57% des cas, enfin des protections du capital dans 42% des cas. Du côté des salariés, les souscriptions sont restées abondantes puisque toutes les augmentations de capital ont été sursouscrites. Ce sont des réponses très encourageantes.

Les prélèvements sur la participation, l'intéressement et l'épargne salariale vont doubler, de 2% à 4%. Qu'en pensez-vous ?

Cela devrait réduire les montants de participation et d'intéressement qui seront effectivement versés aux salariés. Je ne crois pas que les entreprises augmenteront les parts à verser car l'environnement sera encore difficile. Dès lors, même si elles maintiennent les opérations avec des plans d'actionnariat salarié, le montant pour les salariés diminuera. D'un côté, on veut favoriser l'adhésion aux plans d'épargne d'entreprise et au Perco, d'un autre, on augmente les charges : c'est une vraie incohérence. D'autant que l'épargne salariale est utilisée soit pour la

retraite, soit pour acheter sa résidence principale (80% des débloqués). Une conséquence secondaire de cet alourdissement de la fiscalité sera donc de freiner la primo-accession.

Qu'attendez-vous pour l'an prochain ?

Lorsqu'on leur pose la question de leur politique de développement de l'actionnariat salarié dans les années à venir, 81% des entreprises répondent positivement. Pour les opérations prévues en 2010-2011, plus de 44% envisagent de lancer des opérations avec effet de levier. Malgré l'alourdissement de la fiscalité, je ne pense pas que l'actionnariat salarié sera fortement impacté. Nombre d'acteurs ont compris l'avantage de cet actionnariat en tant qu'entité stable, un véritable actionnariat de référence pour les entreprises. Notamment pour celles qui sont cotées et qui veulent éviter une trop forte volatilité du cours et de la composition du capital.

Ce samedi dans le journal La Tribune : Les 16 gagnants du "Grand prix de l'actionnariat salarié 2009"

A VOIR SUR LE WEB

Les conseils financiers en vidéo : Litige RSI / Urssaf : Quelles soluti

